

## VILLE DE LANGRES



Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 22/02/2023 à 18h08  
Référence de l'AR : 052-215201922-20230221-DECBD202324-AR  
Affiché le 23/02/2023 ; Certifié exécutoire le 23/02/2023

## Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

DEC-BD-2023-24

### TARIFS DES SPECTACLES

#### Spectacles estivaux 2023

#### Décision n° DEC-BD-2022-84 en date du 23 août 2022 – Complément

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération en date du 8 juillet 2019 définissant les différents tarifs d'entrée pour les spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-29 en date 04 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2020-74 en date du 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour fixer des tarifs des spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2022-41 en date du 2 juin 2022, fixant les nouvelles dispositions tarifaires pour les spectacles proposés par la Ville de Langres,  
**VU** la Décision n°DEC-BD-2022-84 en date du 23 août 2022, fixant les tarifs des entrées des spectacles de la saison culturelle langroise 2022-2023,  
**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui, il convient de compléter cette décision avec les tarifs des spectacles en plein air de juin 2023,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De fixer les tarifs des entrées des spectacles de la saison culturelle langroise 2022-2023, ainsi qu'il suit :

SPECTACLE	DATE	CATEGORIE DE TARIF
Année 2023		
Fanfare Couche-tard	3 juin	Tarif E (gratuit)
Fanfare Bec à Swing	11 juin	Tarif E (gratuit)
French touch made in Germany, par IMMO	11 juin	Tarif E (gratuit)
Inertie, par la compagnie Underclouds	11 juin	Tarif E (gratuit)

**Article 2** : Les éventuelles modifications de date de spectacle au cours de la même saison culturelle n'induiront pas de changement de catégorie tarifaire.

**Article 3** : Mme la Directrice Générale Adjointe des Services, Mme la Responsable du Service Spectacles et aux Associations et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

**Article 4** : La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 21 février 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'cardinal', enclosed within a large, loopy, handwritten flourish.

ANNE CARDINAL  
2023.02.22 17:58:28 +0100  
Ref:20230221\_175401\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Anne CARDINAL